

AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE DIPLOME D'ÉTAT CURSUS COMPLET par apprentissage RENTREE DE JANVIER 2024



Secteurs d'activité : établissements d'accueil du jeune enfant, maternité, services d'enfants malades ou en situation de handicap.

Évolution professionnelle : DE infirmier, DE infirmière puéricultrice, DE éducateur de jeunes enfants, après 3 ans d'exercice professionnel.

LE MÉTIER D'AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE

L'auxiliaire de puériculture exerce son activité dans le cadre du rôle qui relève de l'initiative de l'infirmier ou de la puéricultrice, en collaboration avec lui ou sous sa responsabilité. Elle/Il réalise des soins et des activités d'éveil et d'éducation pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de l'enfant.

Son rôle s'inscrit dans une approche globale de l'enfant et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec la famille dans le cadre du soutien à la parentalité.

L'auxiliaire de puériculture participe à l'accueil et à l'intégration sociale d'enfants en situation de handicap, atteints de maladies chroniques, ou en situation de risque d'exclusion. Elle travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Développer les compétences nécessaires à l'exercice de la profession d'auxiliaire de puériculture grâce à une formation en alternance comprenant des savoirs théoriques et procéduraux, les savoirs pratiques, des temps de stages, et ainsi favoriser l'insertion professionnelle directe des participants :

- **Accompagner l'enfant dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de sa situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires.**
- **Élaborer et mettre en œuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant ou au groupe.**
- **Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de l'enfant et de son entourage, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer.**
- **Évaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins.**
- **Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant.**
- **Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation.**
- **Établir une communication adaptée pour informer et accompagner une personne et son entourage.**
- **Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels.**
- **Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés.**
- **Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins.**
- **Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités.**
- **Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques.**

DATES ET DURÉE DE LA FORMATION

La formation en cursus complet se déroule en alternance sur 18 mois, **de janvier 2024 à juin 2025**, soit 1 540 heures d'enseignement réparties en 770 heures de formation théorique (22 semaines) et 770 heures de formation pratique (22 semaines, soit 3 stages de 5 semaines et 1 stage de 7 semaines).

CONTENU DE LA FORMATION

Les modules de formation :

- **Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)** (35 heures dans les trois premiers mois de formation)
- **Suivi pédagogique individualisé** (7 heures réparties tout au long de la formation)
- **Travaux Personnels Guidés (TPG)** (35 heures réparties au sein des différents modules)
- **Module 1** : Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (147 heures) (module spécifique AP)
- **Module 1bis** : Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale (28 heures) (module spécifique AP)
- **Module 2** : Repérage et prévention des situations à risque (21 heures) (module spécifique AP)
- **Module 3** : Évaluation de l'état clinique d'une personne (77 heures)
- **Module 4** : Mise en œuvre de soins adaptés, évaluation et réajustement (154 heures) (module spécifique AP)
- **Module 5** : Accompagnement de la mobilité de la personne aidée (35 heures)
- **Module 6** : Relation et communication avec les personnes et leur entourage (70 heures)
- **Module 7** : Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs (21 heures)
- **Module 8** : Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques (35 heures)
- **Module 9** : Traitement des informations (35 heures)
- **Module 10** : Travail en équipe pluriprofessionnelle, qualité et gestion des risques (70 heures)

3 stages de 5 semaines et 1 stage de 7 semaines dans les différents domaines d'activité de l'auxiliaire de puériculture et prospectés par l'IFAP. 2 stages de 5 semaines se déroulent hors employeur.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET D'ÉVALUATION

La formation théorique proposée alterne différentes méthodes pédagogiques : cours magistraux, travaux dirigés individuels ou en groupe, travaux pratiques, ateliers de simulation ou jeux de rôle et recherches personnelles.

Il n'est pas possible de venir suivre un seul module de compétences.

Pour obtenir son diplôme d'État, l'apprenant doit avoir validé les 11 modules de formation dans le respect du référentiel de formation en vigueur :

- Bloc 1 (Modules 1, 1 bis et 2)** : une étude de situation + évaluation des compétences en milieu professionnel
- Bloc 2 (Modules 3, 4 et 5)** : une étude de situation en lien avec les modules 3 et 4 + une évaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5 + évaluation des compétences en milieu professionnel + Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence de niveau 2 (AFGSU 2)
- Bloc 3 (Modules 6 et 7)** : étude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée + évaluation des compétences en milieu professionnel
- Bloc 4 (Module 8)** : évaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel + évaluation des compétences en milieu professionnel
- Bloc 5 (Modules 9 et 10)** : une étude de situation pouvant comporter une pratique simulée + évaluation des compétences en milieu professionnel

ACCÈS À LA FORMATION

- Tout public âgé de 17 ans minimum et 29 ans maximum à l'entrée en formation sauf titulaires d'une RQTH, sans condition de diplôme.
- Candidature préalable à déposer sur le site du CFA IFIR de LYON :
<https://www.ifir.fr/formations/de-auxiliaire-de-puericulture/>
- Admission en formation subordonnée à la signature d'un contrat d'apprentissage et à un entretien préalable avec le directeur de l'institut de formation ou son représentant.
- Admission définitive en IFAP subordonnée à :
 - ☞ un **schéma vaccinal complet contre le Covid-19 et l'hépatite B**,
 - ☞ la production d'un certificat médical par un médecin agréé par l'ARS attestant que le candidat ne présente pas de contre-indication physique ou psychologique à l'exercice de la profession
 - ☞ et d'un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.
- Personnes à mobilité réduite : pas d'accès.

COÛT DE LA FORMATION

Les frais de formation sont pris en charge par l'employeur.

À noter que les élèves n'ont pas le statut « étudiant ».

L'INSTITUT DE FORMATION D'AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE SAINT-SORLIN

- ✓ Agréé pour **55 places** de formation diplômante d'auxiliaire de puériculture en cursus partiel et complet. Rentrées en septembre (**30 places**) et en janvier (**25 places + 10 places en apprentissage**).
- ✓ Il affiche un **taux de réussite au diplôme d'État de 97 %**** et **le taux de satisfaction des élèves** qui y ont suivi leur formation **est de 100 %***.
- ✓ **Le taux d'abandon est environ de 7%**.**
- ✓ Les valeurs pédagogiques sont centrées sur la professionnalisation de l'élève. Chacun bénéficie d'un accompagnement personnalisé en fonction de ses acquis et expériences pour devenir, à terme, un professionnel consciencieux assurant des soins de qualité.
- ✓ Les enquêtes d'insertion professionnelle réalisées montrent un **taux d'insertion à 96 % à 12 mois***.

* Enquête IPSS 2019 – Diplômés 2017-2018 Région Auvergne-Rhône-Alpes. ** Source suivi statistique IFAP SAINT-SORLIN 2021 2022.

CONTACTS

Assistante administrative apprentissage : Carole MORA – 04 74 35 98 27 (choix 2)

ou contact@saintsoformation.org

Assistante administrative IFAP : Élodie CHANRION – 04 74 35 98 27 (choix 1)

ou ifap@saintsoformation.org

Directrice de l'IFAP : Sylvie DELOFFRE

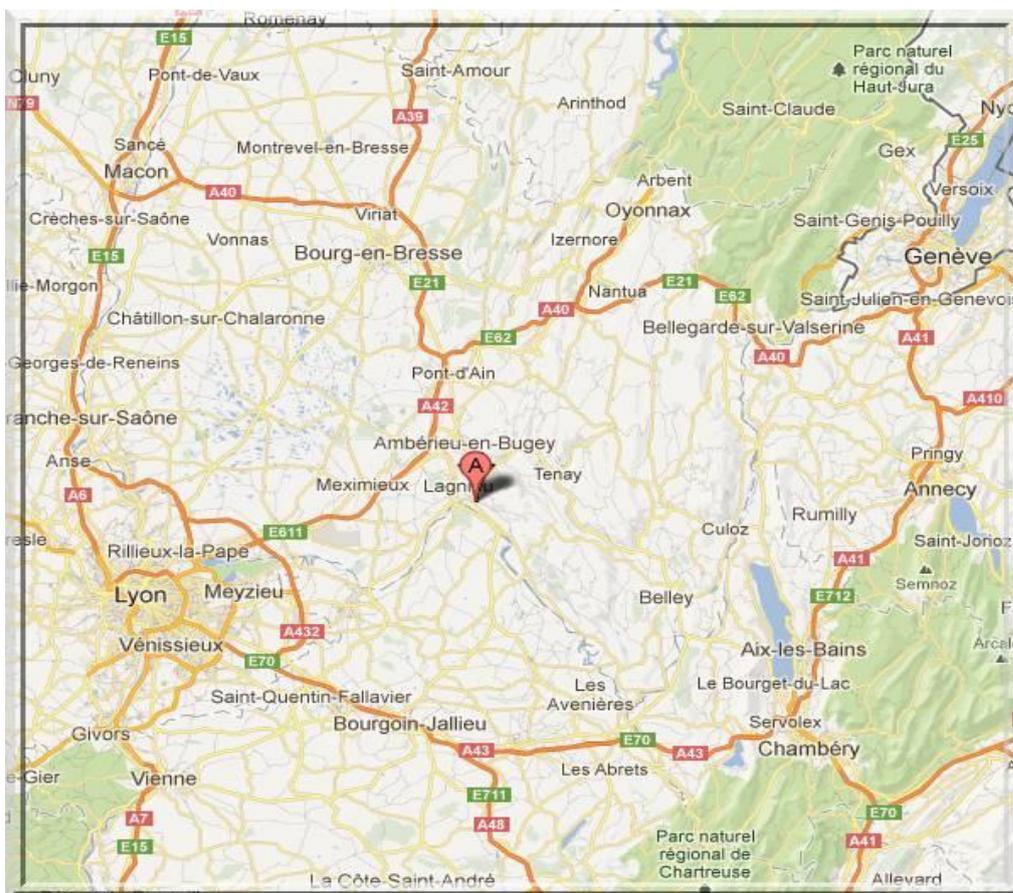
REJOINDRE L'IFAP

 Accès par la route :

- ✓ **Sorties d'autoroute A42 à proximité** : n° 7 Meximieux-Pérouges ou n° 8 Ambérieu-en-Bugey.
- ✓ Accès par la **D1075** depuis l'ouest du département de l'Ain et par le Nord-Isère.
- ✓ Parking privé sur le site.

Grâce à sa **capacité d'hébergement et de restauration sur place (hors périodes de vacances scolaires)**,

Saint-So'Formation peut accueillir des stagiaires de tous les départements limitrophes. Les stagiaires bénéficient ainsi d'un cadre serein et au calme tout en profitant des moyens de communication à proximité.



IFAP SAINT SORLIN

10 place de la Halle 01150 ST SORLIN EN BUGEY

04 74 35 98 27 ifap@saintsoformation.org

SIRET 779 378 272 00016 N° activité 82 01 0088501